

Sud

Solidaires, unitaires, démocratiques

RENAULT

GUYANCOURT – AUBEVOYE

1 AVENUE DU GOLF 78288 GUYANCOURT CEDEX

API : FR TCR LOG 0 23

TCR : ☎ 01 76 83 22 93 📠 06 82 55 83 16 📠 01 76 89 12 36

CTA : ☎ 01 76 87 63 09 📠 06 04 18 63 89 📠 01 76 89 02 35

sud.guyancourt@renault.com sud.aubevoye@renault.com

sud.tcr@orange.fr renault@solidaires.org

www.sudrenault.org

Union
syndicale
Solidaires
industrie

Tract N°8 Mars 2013

ACCORD NATIONAL POUR L'EMPLOI : COMPLEMENT PARFAIT DU MAUVAIS ACCORD DE COMPETITIVITE RENAULT

L'accord national interprofessionnel (ANI) ou accord national pour l'emploi, concocté entre la CFE/CGC, la CFDT, la CFTC et le Medef reprend beaucoup d'idées de l'accord Renault (mêmes auteurs ?). Par contre, il va encore plus loin sur certains points notamment en fournissant tout l'arsenal à l'employeur permettant de mener à terme des objectifs destructeurs. A partir de 2016, l'entreprise pourra s'abstenir de renégocier un accord pour restructurer, car l'ANI aura tout prévu.

Imaginons ce que pourrait être l'application de cet accord chez Renault : **Un changement de poste pourra être imposé.** En cas de refus, licenciement pour raison personnelle, de plus exonération des obligations légales et conventionnelles pour l'entreprise (art15). Donc tout salarié et en particulier s'il exerce un métier sensible aura une épée de Damoclès sur la tête !

On connaît les résultats de ces mêmes méthodes, déjà appliquées chez France Télécom depuis quelques années !

Pour Renault, hormis pour les postes jugés cœur de métier, l'ingénierie française se réduire en peau de chagrin. Mais cette notion très floue de cœur de métier variera au gré des humeurs de la direction.



Pour les salariés qui survivront à l'accord de compétitivité Renault, la CFE/CGC, la CFDT, la CFTC et le MEDEF ont prévu de pouvoir s'accorder sur **une réduction du salaire horaire et une plus grande flexibilité de ces horaires** (art18).

**SUD APPELLE A LA GREVE MARDI 5 MARS A PARTIR DE 13H
RENDEZ VOUS DANS LA RUCHE POUR DEPART A LA
MANIFESTION APPELEE PAR SOLIDAIRES - CGT - FSU - FO
CONTRE L'ACCORD NATIONAL POUR L'EMPLOI**

Si ensuite, la direction décide de fermer une usine, l'article 23 définit la méthode de licenciement.

Cyniquement il a été rédigé de telle façon que les critères de licenciement sont déjà établis sur les « *compétences individuelles* ».

Dans notre entreprise, c'est l'entretien individuel qui définit nos compétences via le nouveau logiciel Talent.

Talent compare nos compétences par rapport à un panel d'entreprises et c'est cette comparaison qui conditionne notre augmentation ou notre futur licenciement.

On pourrait penser qu'un tel arsenal suffirait ! Et bien non : pour être sûr de ne pas gêner le patronat dans ses futures démarches, cet accord prévoit une réduction drastique des délais pour un recours aux Prud'hommes : **interdiction dorénavant à tout salarié de s'attaquer sur des faits antérieurs à 3 ans**. Et il fixe un plafond réduit des amendes pour l'employeur (art 25).

Ainsi les victimes d'inégalités salariales, de harcèlement, ou de maladies professionnelles telle que l'amiante, n'auront plus de recours possible ! (art 26)

Enfin grâce à l'art 12, les CHSCT locaux seront dépourvus d'une partie de leur pouvoir au profit d'une commission de coordination centrale sans aucun

Fondement juridique et déconnectée de la réalité de terrain.

De même les élus au CE seront réduits au silence sur toute chose que l'employeur estimera confidentiel !

Aujourd'hui chez Renault, il ne sort rien du Conseil d'Administration, demain le CE sera muet, et les CHSCT sans pouvoirs !



Au bout du compte que reste-t-il de positif pour les salariés ? Nous avons beau chercher, seules quelques promesses très vagues pour les plus précaires, et encore très limitées car ce qui est donné d'une main par le Medef est reprise de l'autre.

Il est flagrant que si ce texte s'appliquait en l'état, **les signataires CFE/CGC, CFDT et CFTC auront une responsabilité dans la mise à sac de nos industries**, et l'accroissement de la précarité au profit d'une économie néolibérale dominée par le mépris des intérêts des personnes.

**Pour éviter que cet accord se transforme en loi votée à l'assemblée,
En participant nombreux à la manifestation du 5 mars,
Nous pouvons faire reculer ce projet et nous opposer aux intentions
du patronat et de ses « partenaires » syndicaux**